**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quatorze, le 19 Juin**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 20h00, sous la présidence de VANIER Pascal, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, HALLEBARD Mireille, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line, WAGNER Annie

Date de convocation:

13/06/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 10

Votants : 11

**Absents :**

LEFEBVRE Sophie excusée pouvoir à VANIER Pascal

**SECRETAIRE DE SCEANCE :** M. BLOSSEVILLE Richard

**Elections Sénatoriales :**

Une mauvaise interprétation du document de la préfecture a été faite. C’est pour cela, qu’il figure à l’ordre du jour d’aujourd’hui et que les conseillers municipaux ont reçu une nouvelle convocation pour le 20 juin. La circulaire stipule que les conseils municipaux doivent être convoqués obligatoirement le vendredi 20 juin 2014.

**Compte rendu séance du 22 Avril 2014 :**

Monsieur Vanier passe à la lecture du précédent compte rendu de réunion en date du 22 Avril 2014.

Le présent compte rendu est approuvé à l’unanimité.

**Enquête publique Carte Communale :**

La prochaine étape pour la carte communale est l’enquête publique. Pour cela, le tribunal administratif a désigné le commissaire enquêteur et le commissaire enquêteur suppléant.

M. Le Maire a rencontré les commissaires enquêteurs afin de fixer la date de l’enquête publique.

Une enquête publique doitavoir une durée de 31 jours.

L’enquête publique aura lieu du 12 juillet au 11 août 2014.

Durant cette enquête les habitants pourront consulter le dossier de la carte communale pendant les permanences de Mairie qui ont lieu les samedis matin. Ils pourront également rencontrer le commissaire enquêteur les 12 et 19 juillet et le 11 août 2014. Des observations pourront éventuellement être faites par mail à l’adresse de la Mairie en précisant en objet « carte communale ».

Une parution dans les annonces légales de deux journaux locaux d’un avis au public pour l’ouverture de l’enquête publique est obligatoire. Ces parutions seront donc mises dans le courrier cauchois et dans le paris normandie.

L’avis au public sera également distribué dans les boîtes aux lettres afin d’informer tous les habitants de la commune.

**Décision Modificative** :

Au vu des dépenses supplémentaires pour la carte communale, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d’augmenter le budget au compte 202 (frais liés à la réalisation d’un document d’urbanisme).

Le conseil décide à l’unanimité d’effectuer la décision modificative comme suit :

D Cpte 202-949 + 6185€

D Cpte 2111-949 - 6185€

**Location du Presbytère :**

Madame Jolly Barbara locataire du presbytère, a envoyé son préavis afin de libérer le logement pour le 1er août 2014.

Il n’y pas eu d’annonce de faite car il y a déjà trois candidatures.

Le logement communal fait l’objet d’une convention PALULOS, les candidats doivent remplir des conditions de revenus notamment.

Premier dossier :

M. BERTIN et Mme ALARD, couple avec deux enfants et déjà candidat y’a 6 ans. Ils habitent déjà la commune et leur deuxième enfant est scolarisé à l’école de Blosseville. M. BERTIN est plombier en CDI et Mme ALARD travaille pour le SIVOS en CDD.

Deuxième dossier :

M. GAUDOUIN et Mme GARCIA, couple avec deux enfants. Ils habitent Veules les Roses et leurs jumelles sont scolarisées au sein du SIVOS. M. GAUDOUIN effectue des missions temporaires chez VEOLIA Propreté et Mme GARCIA est sans emploi.

Troisième dossier :

M. VANIER Pascal, célibataire avec un enfant à charge.

Les 3 candidats sont éligibles à la convention PALULOS, donc le candidat retenu également.

M. VANIER Pascal étant candidat, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à bulletin secret

Nombre de bulletins : 10

- Les résultats sont les suivants :

- M. GAUDOUIN et Mlle GARDIA : 0

- M. BERTIN et Mlle ALLARD : 3 Voix

- M. VANIER Pascal : 7 voix

* Le logement est donc attribué à M. VANIER Pascal.
* Le montant du loyer est de 557.07€, revalorisé au 1er janvier de chaque année.
* Une caution d’un mois de loyer sera demandée au locataire.

**Contrats Saisonniers**:

Comme tous les ans la commune à besoin de faire appel à des saisonniers pour les jeux insolites ainsi que pour aider à la préparation de la fête de la moisson organisée par le comité des fêtes. La durée du contrat sera du 10 juillet au 03 août 2014 à 35h semaine pour la préparation de la fête de la moisson et du 02 juillet au 17 août pour les jeux insolites.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie, SAMSON Laurine, GAILLANDRE Guillaume, BERGER Louis et GUERARD Valentin.

Laurine ayant l’expérience pour les jeux est reconduite mais ayant un autre poste ne pourra pas faire la préparation de la fête de la moisson.

Pour cela, il est décidé d’embaucher deux autres saisonniers. Ce qui fait trois saisonniers cette année au lieu de deux les années précédentes.

Guillaume est recruté pour effectuer les jeux insolites et la préparation de la fête de la moisson et Louis pour la préparation de la fête de la moisson. Et Valentin n’est pas retenu étant donné qu’il fut le dernier à postuler.

**Fonds de solidarité logement** :

Comme chaque année une demande de subvention est faite de la part du Département pour le Fond de Solidarité Logement. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 0.76€ par habitants, soit 237,12€.

Délibération approuvée à l’unanimité.

**Devis extincteurs** :

Tous les extincteurs sont à changer cette année. L’entreprise qui effectue la vérification annuelle de nos extincteurs a transmis un devis pour un montant de 1031,69€ TTC. Il est décidé d’effectuer une comparaison avec une autre entreprise. Un devis sera demandé à une autre entreprise.

**Questions Diverses** :

* **Chemins de randonnées** : L’entretien des chemins de randos ont été fait cette semaine par l’entreprise Massif mais il est regrettable que la comcom l’ai fait le même jour sans prévenir la mairie. M. Le Maire interviendra au prochain conseil communautaire pour demander plus de passage par la comcom étant donné que cela fait parti de leurs compétences. La commune doit quand même faire intervenir l’entreprise Massif pour les autres chemins.
* **Taxe de séjour** : M. Le Maire explique au conseil que la taxe de séjour est instaurée pour aider à financer les jeux insolites. Sur le territoire de la comcom seul Blosseville, St Valery en Caux et Veules les Roses, Veulettes sur mer, et Saint Martin aux Buneaux, ne reversent pas la taxe de séjour par l’intermédiaire de la comcom au Pays Plateau de Caux Maritime. Cela pourrait être le cas, si la comcom versait une compensation. Il informe le conseil qu’il posera la question lors du prochain conseil communautaire.
* **Nids de Guêpes** : Comme chaque année, la commune prend en charge la destruction des nids de guêpes et fait appel à l’entreprise HALTO GUEPE de St Valery en Caux, qui intervient rapidement et efficacement.
* **Commission d’Appel d’Offres**: Lors du précédent conseil un arrêté avait été pris pour la mise en place de la commission d’appel d’offres. La préfecture nous a fait remarquer qu’il fallait prendre une délibération et non un arrêté. Et que pour les communes de – 3500Habitants, il fallait 3 titulaires et 3 suppléants. Pour cela, il faut désigner les membres de la commission. Le vote des membres de la commission s’effectue à l’unanimité à main levée comme suit :

Membres titulaires : BLOSSEVILLE Laurent, MAURIQUE Laurence et GAILLANDRE Alain

Membres suppléants : HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line et LOUVEL Jacques

Et le Maire est président de droit.

* **Projet C.A.U.E**. : M. PIARD du C.A.U.E. propose de faire une présentation du projet pour l’aménagement du bâtiment derrière la Mairie ainsi que les abords de la Mairie. La réunion de présentation est prévue le Jeudi 10 Juillet à 18h.
* Les travaux de couverture du bâtiment derrière ont été effectués.
* La commission des travaux, a retenu l’entreprise Massif pour effectuer les travaux sur la commune.
* **Site Internet** : Un site internet vient d’être créé par Alain GAILLANDRE. Blosseville-emonsite.com. Le site est en fonctionnement mais avec des fenêtres publicitaires qui s’ouvrent régulièrement. Pour ne plus avoir ce désagrément il faudrait payer un abonnement de 45€ par an et 35€ par an pour un « .com ».
* **Animations**: Les spectacles Tom Cactus et 36ème nulles de salon ont eu du succès. La soirée antillaise organisée par le comité des fêtes a eu un grand succès.

**Séance levée à 22h15**